



## **Dixième appel à projets thématique dans le cadre du fonds pour l'internationalisation de l'Université de la Sarre :**

### **Financement de « Transform4Europe-Fellowships »**

L'Université de la Sarre affiche un profil résolument international qui se caractérise par la multiplicité des cursus internationaux qu'elle propose, son nombre d'étudiant·es et de diplômé·es étrangers, dont la proportion reste supérieure à la moyenne nationale, son orientation européenne avec un fort ancrage français et francophone, ses nombreux partenariats internationaux, et les étroites coopérations transfrontalières nouées dans le cadre de l'Université de la Grande Région (UniGR) et de l'alliance Transform4Europe (T4EU).

L'Université de la Sarre conçoit l'internationalisation comme une tâche transversale à ses activités d'enseignement, de recherche et de gestion. Pour renforcer son profil international, elle suit une stratégie claire : développer de nouvelles coopérations et de nouveaux partenariats dans les domaines de la recherche et de l'enseignement tout en s'appuyant sur les alliances existantes.

Les jeunes chercheuses et chercheurs constituent un groupe cible particulièrement pertinent pour promouvoir l'internationalisation de notre établissement. Aussi le Comité d'internationalisation souhaite-t-il miser sur le potentiel que représentent les doctorant·es et postdoctorant·es de l'alliance universitaire T4EU. L'objectif est d'accroître leur visibilité et leurs interactions au sein de l'alliance, et ce dès les premières phases de leur carrière, et d'ainsi jeter les bases de coopérations scientifiques durables avec les partenaires de T4EU. Parallèlement, il s'agit aussi d'intensifier les échanges entre les professeur·es et les groupes de recherche dont relèvent ces jeunes chercheurs.

C'est pourquoi le Comité d'internationalisation a choisi de consacrer son dixième appel thématique au financement de doctorant·es et postdoctorant·es dans le cadre d'un programme intitulé : **« Transform4Europe-Fellowships »**

Cet appel porte sur le financement de doctorant·es et postdoctorant·es qui mènent des recherches à l'Université de la Sarre, prévoient un séjour de recherche dans au moins une autre [université partenaire de l'alliance T4EU](#) et remplissent les conditions requises pour participer au programme T4EU-Fellowships du fait de leur profil académique et de leur projet scientifique. Concrètement, ce programme comprend les mesures suivantes :



- Financement à hauteur de 25 % d'un poste de doctorant-e ou postdoctorant-e pendant 24 mois. Le reste du financement de ce poste doit être assuré par d'autres sources, par exemple par les facultés ou instituts occupant ces chercheurs et chercheuses.
- Aide aux frais de déplacement d'un montant de 4 000 € par an pour financer les déplacements vers la ou les universités partenaires T4EU.
- Subvention de 3 000 € pour l'organisation d'une conférence ou d'un atelier.

La reconnaissance des activités d'enseignement assurées auprès de l'établissement partenaire est régie par le guide sur la mobilité internationale des enseignant-es (« Reconnaissance des activités d'enseignement assurées par les enseignant-es dans le cadre de leur mobilité »).

Sont éligibles les **doctorant-es et postdoctorant-es de l'Université de la Sarre, à condition d'y être employés pendant toute la durée du financement. Les postdoctorant-es doivent occuper un poste à durée déterminée à l'Université de la Sarre et leur doctorat doit remonter à six ans au maximum.** Les périodes de congé parental et d'éducation des enfants sont prises en compte.

Les bénéficiaires s'engagent à

- impliquer le ou les partenaires T4EU concernés dans le cadre d'un projet de recherche,
- effectuer une mobilité physique de 3 mois, dont au moins 1 mois par an, auprès de l'établissement partenaire,
- publier au moins un article scientifique, idéalement en collaboration avec des professeur-es de l'Université de la Sarre et de l'institution partenaire T4EU,
- dans le cas d'un doctorat : le réaliser dans le cadre d'une cotutelle ou, si cela n'est pas possible, dans le cadre du programme T4EU PhD Tracks, et
- lancer un projet conjoint. Exemples : cours (en présentiel ou hybrides) destinés aux étudiant-es des deux (ou de plusieurs) établissements T4EU, semaine de séminaires ou école d'été dans l'un des établissements sur un thème en lien avec le projet de recherche qui lie les deux partenaires, etc.

La Direction des relations internationales se tient à votre disposition pour vous conseiller durant la rédaction de votre demande de financement et vous aidera si nécessaire à faire appel à d'autres expertises au sein de l'Université de la Sarre.



**Sont admis à présenter une demande de financement :** tous les membres du corps enseignant de l'Université de la Sarre

Les demandes soumises seront évaluées selon les critères suivants :

- Excellence scientifique de la mesure proposée (30 %)
- Potentiel stratégique d'interactions au sein de l'alliance T4EU (30 %)
- Potentiel de développement du réseau individuel de la personne bénéficiaire (20 %)
- Perspectives de projets ultérieurs (avec d'autres financements) (10%)
- Recours à des sources de financement complémentaires/alternatives (10 %)

Les ressources du fonds pour l'internationalisation sont débloquées uniquement lorsqu'aucune possibilité de financement régulière ou suffisante (p. ex. d'autres fonds centraux) ou aucun financement externe n'est disponible pour les actions envisagées.

### Procédure

- Les demandes doivent être adressées à la Direction des relations internationales ([intfonds@uni-saarland.de](mailto:intfonds@uni-saarland.de)) par le doyen ou la doyenne de la faculté (ou par la direction de l'institut faisant la demande) à l'aide du [formulaire de demande](#).
- Vous pouvez soumettre votre demande en allemand, en anglais ou en français. Si vous optez pour l'anglais ou le français, veuillez joindre un résumé de votre demande en allemand (max. 2 000 caractères, espaces comprises). Celui-ci devra décrire brièvement l'action envisagée à l'Université de la Sarre et l'université partenaire T4EU et indiquer en quoi cette action contribue à renforcer l'internationalisation.
- **Délais de dépôt des demandes de financement : le 10 juin 2026 (en fonction des fonds disponibles, d'autres demandes pourront être déposées au 15 octobre 2026 et au 10 mars 2027).**
- Vous serez informé-e de la suite donnée à votre demande de financement dans un délai d'un mois à compter de la dernière réunion du Comité d'internationalisation et après approbation de la présidence de l'Université. Les dates des réunions sont publiées dans le calendrier des différentes instances sur le site Internet de l'Université de la Sarre.
- Lorsque l'action financée donne lieu à des publications (affiches, flyers, pages Internet, mention des financements dans un article, etc.), ces supports



doivent afficher la mention « Avec le soutien du fonds pour l'internationalisation de l'Université de la Sarre » ainsi que le logo de l'Université.

- La chaire ou le groupe de recherche ayant soumis la demande rédige un rapport descriptif et financier sur la mise en œuvre de l'action et l'emploi des fonds. Ce rapport doit être remis à la Direction des relations internationales au plus tard trois mois après la fin de l'action financée (formulaire disponible sur le site Internet ou envoyé sur demande).
- La chaire ou le groupe de recherche ayant soumis la demande informe le Service presse et relations publiques de l'Université de l'action et de ses contenus dans leur ensemble, et lui fournit le cas échéant de plus amples informations pour la rédaction d'un article. Les comptes Instagram de la Direction des relations internationales peuvent par ailleurs être utilisés pour diffuser des informations.